

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SÉANCE DU 28 MARS 2019

---ooOoo---

Le vingt-huit mars deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rudy ELEGÉEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

**1 – FINANCES**

- 1/1 – Approbation des comptes de gestion 2018 – Budget principal (Ville) et budget annexe (patrimoine locatif)
- 1/2 – Comptes Administratifs 2018 – Budget principal (Ville) et budget annexe (patrimoine locatif)
- 1/3 – Affectation des résultats 2018 – Budget principal et budget annexe
- 1/4 – Budget Primitif 2019 – Budget principal (Ville) et budget annexe (patrimoine locatif)
- 1/5 – Taux de la fiscalité directe locale 2019
- 1/6 – Amortissement des immobilisations – Budget principal (Ville) et budget annexe (patrimoine locatif)

**2 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN**

- 2/1 – Modalités de versement des soldes de subventions aux associations investies dans le cadre de la Politique de la Ville

**3 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- 3/1 – Redynamisation commerciale rue de Gaulle – Convention de partenariat avec BGE Hauts-de-France pour une action « Mon Commerc'en Test »

**8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE**

- 8/1 – Attribution des subventions annuelles aux associations culturelles, éducatives et caritatives 2019
- 8/2 – Attribution des subventions annuelles aux associations sportives 2019
- 8/3 – Conventonnement L.E.A. avec la CAF

8/4 – Actualisation des tarifs municipaux de l'accueil périscolaire et des accueils collectifs de mineurs

## **9 – MUSIQUE – CULTURE**

9/1 – Attribution des subventions annuelles dans le cadre de projets culturels

## **11 – SECURITE - CITOYENNETE - ETAT CIVIL**

11/1 – Adoption et signature de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) 2019-2021

## **13 – DIVERS**

13/1 – Présentation des décisions prises en matière de classement des spectacles organisés salle Allende de janvier à avril 2019

13/2 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mme ANSART est désignée comme secrétaire de séance et procède à l'appel des membres du conseil municipal.

### Etaient présents :

M. ELEGEST, Maire ; M. BOSSUT, Mme DUBRULLE, Mme DA CONCEIÇÃO, M. JONCQUEL, Mme LEDÉ, Mme ADGNOT, Mme ANSART, M. BLOUME, M. DEVOUGE, Mme CHABANE Adjoints ; M. LAMPE, Mme VETEAU-DUGUEY, M. GÉRY, Mme BERGOGNE, M. LEDÉ, M. WASIEWICZ, Mme DUPONT, M. POURCEL, Mme WICKE, Mme ALBA, M. DECLERCQ (à partir de la délibération 1/4), M. GARCIA, Mme LAVALLEZ, M. TONDEUX.

### Etaient représentés :

Mme GINGOLD par Mme LEDÉ ; Mme AJIAR par M. BLOUME ; M. LEON par M. POURCEL ; M. PANNETIER par M. BOSSUT ; M. SCHOOS par Mme DA CONCEIÇÃO ;

### Absents excusés :

Mme JAMIL HUSSAIN, Mme CHATTELÉE, M. GANSERLAT, M. MAES, M. BAENTS

M. le Maire annonce en introduction que l'ordre du jour est assez léger avec toutefois les délibérations budgétaires, la délibération sur la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et le vote des subventions aux associations pour environ un million d'euros.

Il fait part de la tenue au Fort de Mons de la fête du jeu organisée par LUDINORD et de la signature d'une convention de partenariat avec l'office de tourisme de Villeneuve d'Ascq afin de faire connaître les richesses monsoises que sont le Fort de Mons, les maisons traditionnelles du « Haut de Mons » et les évolutions du quartier du « Nouveau Mons ». Il remercie l'association historique et l'office de tourisme intercommunal de Villeneuve d'Ascq pour ce partenariat.

Il rend compte de la soirée organisée la veille à la salle Allende en présence de 500 Monsois venus découvrir les évolutions dans les 10 ans à venir avec l'ANRU 2. Il souligne qu'on a senti l'apport de l'expérience de la mise en œuvre de l'ANRU 1. Il ajoute que le dialogue s'est bien passé et qu'il note une évolution considérable par rapport à l'ANRU 1 en précisant qu'à l'époque, on était un peu inquiet et que certains Monsois avaient partagé ces doutes.

Il ajoute qu'il y a aujourd'hui plus d'impatience que de crainte compte tenu de l'apport de l'action concrète pendant les 10 années de l'ANRU 1.

Il comprend que des locataires avec des difficultés quotidiennes ont des difficultés à pouvoir regarder loin mais il les remercie pour leur capacité à se projeter dans l'espoir d'un avenir meilleur.

## 1/1 – Approbation des comptes de gestion 2018 – Budget principal (Ville) et budget annexe (patrimoine locatif)

M. BOSSUT présente le Compte Administratif 2018 et le compte de gestion 2018 sous forme de PowerPoint.

# COMPTE ADMINISTRATIF

## 2018



### COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Mode de présentation budgétaire

**Commune > 10 000 hab. :** vote par nature **ou** par fonction

→ **Par nature :** dépenses et recettes classées selon la **nature de l'objet** et non en fonction de leur destination.

Ex : dépenses « énergie-électricité » au compte 60612 et non dépenses énergétiques de la piscine ou de la crèche.

→ **Par fonction :** dépenses et recettes classées selon leur **destination**.

Le budget est décliné en 10 fonctions entre lesquelles se ventilent les dépenses et recettes de la commune (enseignement, culture, sport et jeunesse...).

Ces fonctions sont déclinées en sous-fonctions (restaurations scolaire, bibliothèque, piscine...)



## COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### Mode de présentation budgétaire

La nomenclature comptable se décline en :

**Chapitres**

par nature ou fonction

Ex : 012 – Charges de personnel  
924/904 – Sport et jeunesse

**Articles**

imputation comptable de la dépense ou recette

Ex : 60612 – Energie électricité

Avec possibilité de ventilations internes par :

**Services**

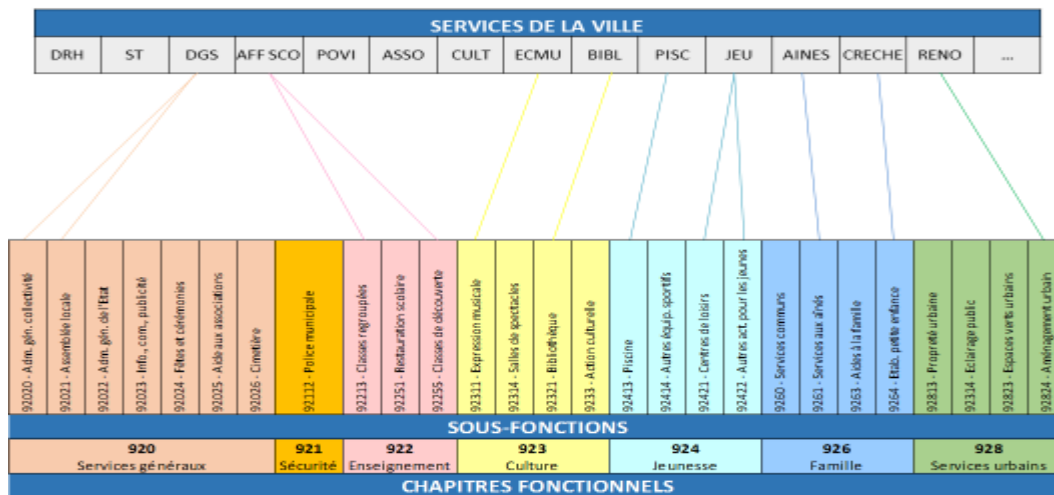
regroupent les dépenses et recettes gérées par un service. Ex : PISC - piscine, STA - services techniques

**Antennes**

regroupent les dépenses et recettes réalisées pour un équipement. Ex : 0248 – Salle Boum

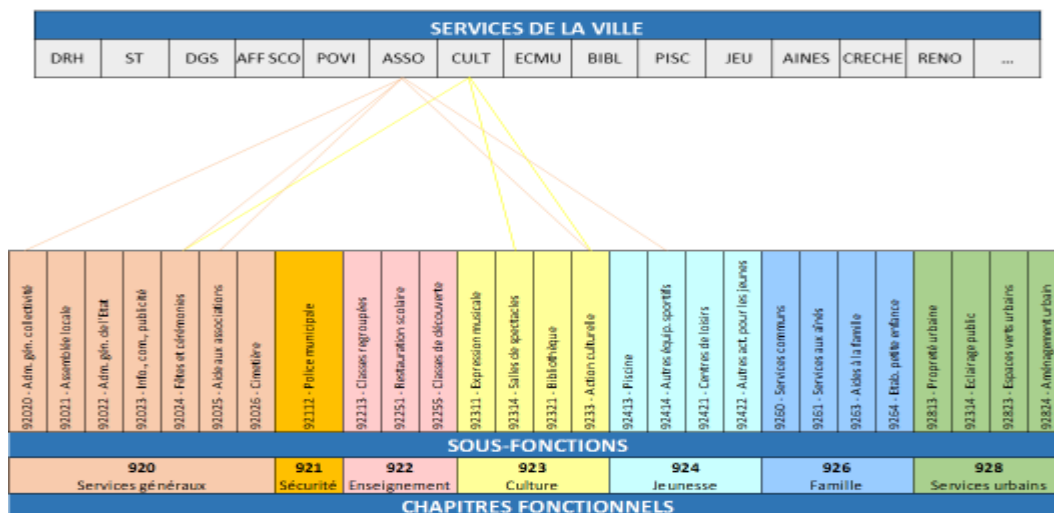
## COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### Mode de présentation budgétaire

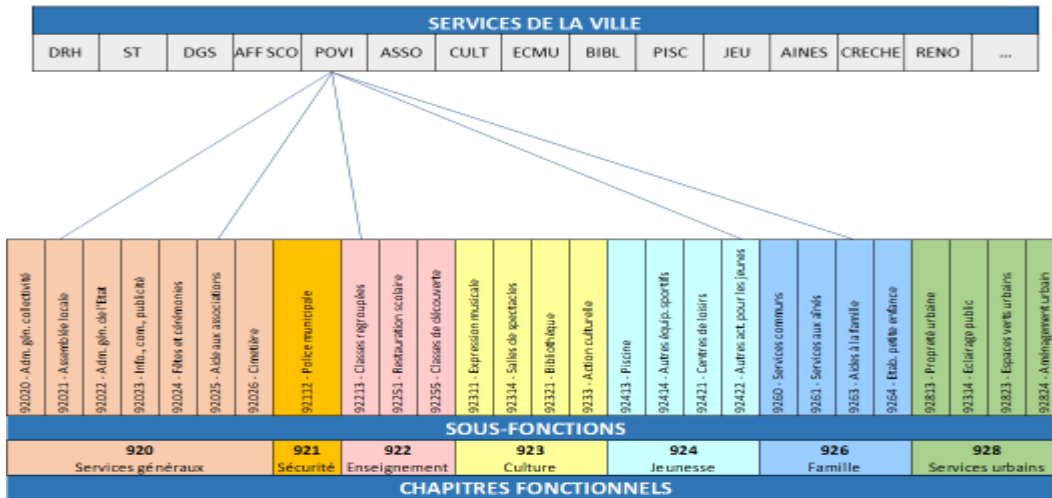


## COMPTE ADMINISTRATIF 2018

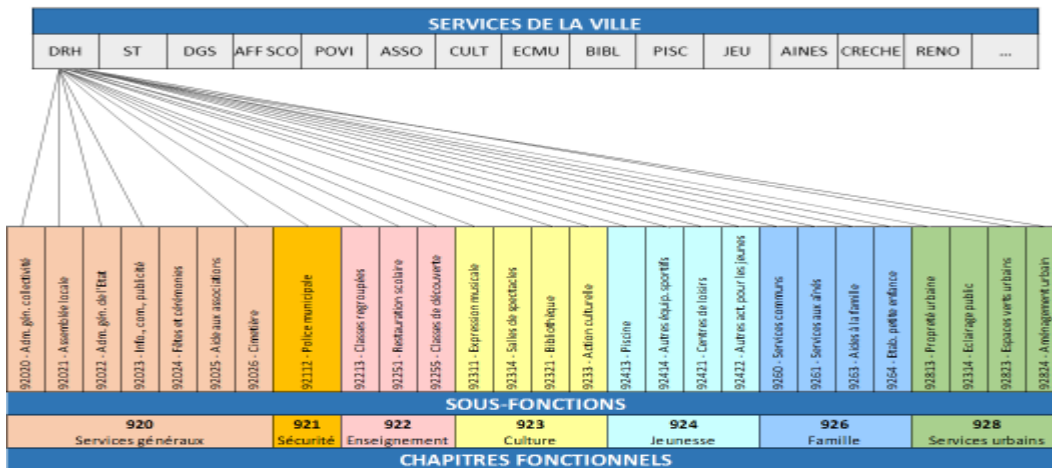
### Mode de présentation budgétaire



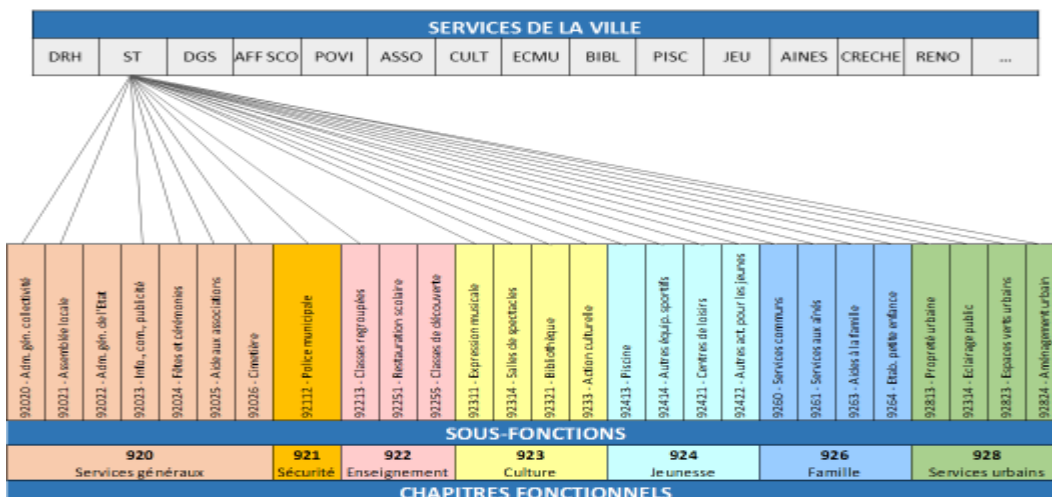
## COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Mode de présentation budgétaire



## COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Mode de présentation budgétaire



## COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Mode de présentation budgétaire



## COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Mode de présentation budgétaire

**Service DRH : 14,045 M€** en 2018

→ 66,8 % des dépenses courantes de fonctionnement

**Services techniques : 2,59 M€** en 2018

→ 12,32% des dépenses courantes de fonctionnement



## COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Fonctionnement

### Bilan 2018 des opérations courantes

	DEPENSES	RECETTES
Charges et recettes ventilées	21 027 021,64	4 913 749,10
FCTVA		22 788,39
Dotations (hors DPV)		9 475 281,61
Impôts et taxes		9 923 478,25
<b>Sous total opérations courantes</b>	<b>21 027 021,64</b>	<b>24 335 297,35</b>
<b>Solde intermédiaire - Epargne de gestion 2018</b>		<b>3 308 275,71</b>



## COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Dépenses de Fonctionnement

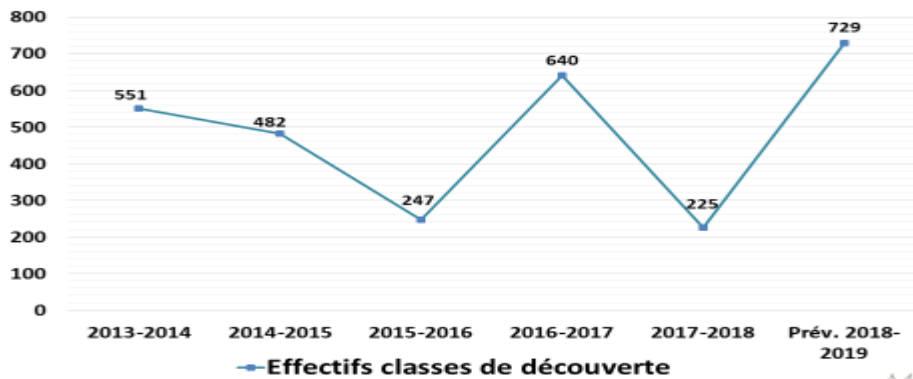
### Exemples d'écarts :

- **92024 – Fêtes et cérémonies** : +20,16 % CA17 / -5,55 % BP18
- **92112 – Police municipale** : -3,07 % CA17 / -10,86 % BP18
- **92421 – Centres de loisirs** : +11,20 % CA17 / -2,20 % BP18
- **92255 – Classes de découverte** : -40,26 % CA17 / -33,40 % BP18



## COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### Evolution des effectifs des classes de découverte



Mons  
en Bresse

## COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### LA BRESSE (école La Paix)



### FRESSE SUR MOSELLE (école St Honoré)



Mons  
en Bresse

## COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### Recettes de fonctionnement non affectées

	CA 2017 €	BP 2018 €	CA 2018 €	Evol. CA18/CA17 %	Evol. CA18/ BP18 %	
ETAT	DOTATION FORFAITAIRE	3 455 449	3 400 000	3 431 448	-0,03%	0,32%
	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	5 459 020	5 659 000	5 647 522	3,45%	-0,20%
	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	413 573	395 000	395 656	-4,33%	0,17%
	FNGIR	657	657	656	-0,15%	-0,15%
	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES DE L'ETAT</b>	<b>9 328 699</b>	<b>9 454 657</b>	<b>9 475 282</b>	<b>1,57%</b>	<b>0,22%</b>
	COMPENSATION POUR PERTE TA	717	0	136	-72,38%	
	COMPENSATIONS SPECIFIQUES TP	9 811	9 000	0		
	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TF	59 901	59 000	60 232	0,55%	2,08%
	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TH	595 129	609 800	609 840	2,47%	0,02%
	<b>IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES DE L'ETAT</b>	<b>665 558</b>	<b>677 800</b>	<b>670 270</b>	<b>0,73%</b>	<b>-1,13%</b>
<b>TOTAL ETAT</b>	<b>9 994 257</b>	<b>10 132 457</b>	<b>10 145 552</b>	<b>1,51%</b>	<b>0,13%</b>	
MEL	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 082 928	2 082 928	2 082 928	0,00%	0,00%
	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	409 046	404 397	404 397	-1,14%	0,00%
	FONDS NATIONAL DE PEREQUATION INTERCO. ET COM.	383 199	330 000	410 045	24,87%	26,08%
<b>TOTAL MEL</b>	<b>2 825 173</b>	<b>2 817 325</b>	<b>2 903 370</b>	<b>2,77%</b>	<b>3,05%</b>	
DEPARTEMENT	FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE TP	47 070	37 500	61 191	30,00%	63,38%
	<b>TOTAL DEPARTEMENT</b>	<b>47 070</b>	<b>37 500</b>	<b>61 191</b>	<b>30,00%</b>	<b>63,38%</b>
MENAGES	TAXE HABITATION	2 682 469	2 714 039	2 713 011	1,14%	-0,00%
	TAXE FONCIERE BATI	2 747 200	2 780 166	2 856 492	3,98%	2,75%
	TAXE FONCIERE NON BATI	11 820	11 253	9 727	-17,53%	-19,56%
<b>TOTAL MENAGES</b>	<b>5 440 789</b>	<b>5 510 770</b>	<b>5 579 230</b>	<b>2,54%</b>	<b>1,24%</b>	
DIVERS	TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	4 636	0	4 736	2,16%	
	DROITS DE MUTATION	627 176	530 000	507 035	-19,16%	-4,33%
	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	164 498	160 000	172 508	4,87%	7,82%
	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	10 875	20 000	25 134	131,03%	25,67%
<b>TOTAL DIVERS</b>	<b>807 185</b>	<b>710 000</b>	<b>709 413</b>	<b>-32,13%</b>	<b>-0,08%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>19 114 478</b>	<b>19 208 052</b>	<b>19 398 760</b>	<b>1,49%</b>	<b>0,99%</b>	

Mons  
en Bresse



## COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### Fiscalité directe

#### Evolution des bases d'imposition :

→ **Valeur locative cadastrale :** « loyer théorique annuel qu'aurait produit un immeuble s'il était loué dans des conditions normale »

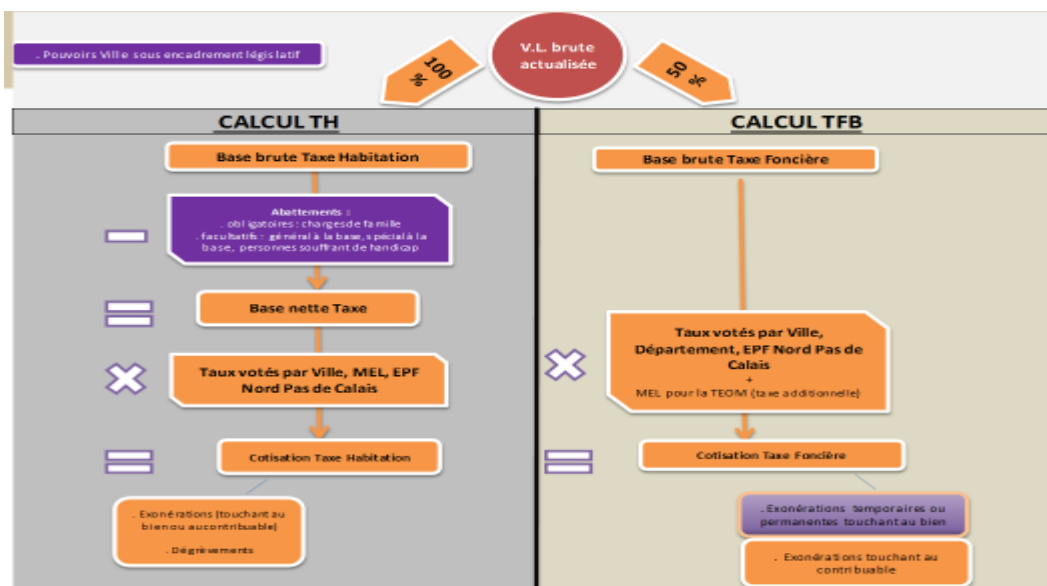
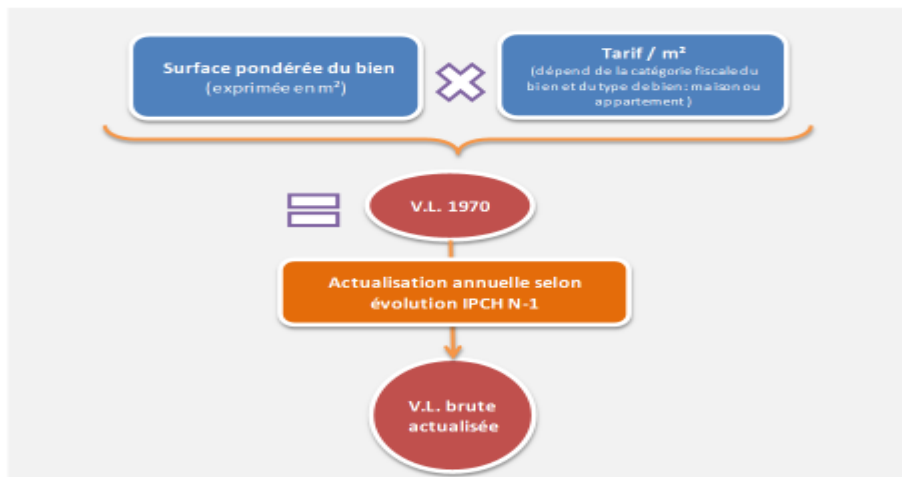
- actualisation annuelle selon évolution IPCH N-1
- évolution si constructions nouvelles ou reconstructions, changements d'affectation de locaux, changements de caractéristiques physiques d'immeubles (équipements de confort, création pièce...),

→ **Taux d'imposition**



## COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### Fiscalité directe



## COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Fiscalité directe

### Evolution des bases d'imposition

	2014	2015	2016	2017	2018	Evol. 2014-2018
BASES TAXE HABITATION	13 445 277	14 023 702	13 775 061	13 961 467	14 134 150	5,12%
		-4,30%	-1,77%	1,35%	1,24%	
BASES TAXE FONCIERE PROPRIETES BÂTIES	15 285 772	15 380 549	15 616 138	15 761 181	16 113 966	5,42%
		0,62%	1,53%	0,93%	2,24%	

Mons  
en Barrois

## COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Fiscalité directe

### Exemples de « dynamique » des bases fiscales (nouvelles constructions)



Mons  
en Barrois

## COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Investissement

**Dépenses : 7,65 M €** (hors régul. placements 1,87 M€)  
+ 54,36% CA 2017; - 30% prévisions BP 2018

**Recettes : 2,91 M€**  
+ 122 % CA 2017; + 1,4% prévisions BP 2018

	DEPENSES	RECETTES
<b>Opérations d'investissement</b>	<b>7 654 754,32</b>	<b>2 084 622,40</b>
<i>Dont Programme de Rénovation Urbaine</i>	920 461,56	1 616 469,59
<i>Dont Programme d'équipement</i>	5 251 364,64	432 794,25
<i>Dont Programme de maintenance</i>	1 482 928,12	35 358,56
<b>Recettes non affectées (FCTVA, TLE, TA...)</b>		<b>828 671,16</b>
<b>Sous-total investissement 2018</b>	<b>7 654 754,32</b>	<b>2 913 293,56</b>
<b>Solde intermédiaire besoin (-) de financement 2018</b>		<b>-4 741 460,76</b>

Mons  
en Barrois

## COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### Investissement

Skate Park



COÛT OPERATION	
Dépenses (HT)	285 150 €
Recettes (DPV)	226 000 €

Mons  
en Baroeul

## COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### BILAN GLOBAL 2018 :

**Exercice 2018 : - 615 K€**

**Reprise excédent antérieur : + 9,19 M€**

→ **Avec reprise résultat antérieur : + 8,57 M€**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses réelles	21 081 548,32	9 524 264,53	30 605 812,85
Recettes réelles	27 077 820,29	2 913 293,56	29 991 113,85
<i>Sous total opérations réelles</i>	<i>5 996 271,97</i>	<i>-6 610 970,97</i>	<i>-614 699,00</i>
<i>Sous total opérations d'ordre</i>	<i>-2 702 225,41</i>	<i>2 702 225,41</i>	<i>0,00</i>
<b>Résultat de l'exercice isolé</b>	<b>3 294 046,56</b>	<b>-3 908 745,56</b>	<b>-614 699,00</b>
Résultat antérieur reporté	8 197 617,85	959 676,47	9 157 294,32
Résultat régie du SAM	30 292,17	937,35	31 229,52
<b>Résultat cumulé</b>	<b>11 521 956,58</b>	<b>-2 948 131,74</b>	<b>8 573 824,84</b>

Mons  
en Baroeul

## COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### Affectation des résultats

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT** (+ 11 521 956,58 €)

Affectation au BP 2019 : + 7 778 793,54 € et affectation du solde (3 743 163,04 €) en section d'investissement

- **SECTION D'INVESTISSEMENT** (- 2 948 131,74 €)

Affectation au BP 2019 : - 2 948 131,74 €

+ 3 743 163,04 € excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir le déficit d'invest. et les restes à réaliser 2018 (2 948 131,74 € + 795 031,30 €)

Mons  
en Baroeul

M. GARCIA remercie M. BOSSUT pour ses explications très complètes.

Il se réjouit de l'effet de l'arrêt des NAP dans les dépenses de fonctionnement et note que cette réforme a coûté cher aux communes et à l'Etat.

Il ajoute qu'il faudra tenir compte de l'effet de l'inflation dans les dépenses et de la hausse des salaires à intégrer dans la planification.

Il constate une hausse des charges de personnel et regrette que pour des raisons électorales, les agents soient parfois l'otage des élections et des stratégies des uns et des autres comme la hausse du point d'indice en 2017 et son gel cette année.

Il note que la DSU est passée d'un million en 2001 à 6 millions en 2018 et salue l'effort des gouvernements successifs qui font jouer la solidarité nationale. Il souligne toutefois que le mauvais côté est la faiblesse des indicateurs sociaux.

Il ajoute que les investissements sont en-dessous des prévisions comme chaque année et qu'il est difficile de discuter autour de ces budgets plafonds.

Il fait part à nouveau de son opposition à des opérations qui se terminent en 2018 comme la salle Allende et le Lien.

Il s'étonne enfin de la hausse de 11 % entre 2017 et 2018 des dépenses d'éclairage public et souhaite savoir s'il s'agit d'une hausse des tarifs ou des points lumineux.

M. BOSSUT lui répond qu'il n'est pas friand d'une analyse de l'investissement par année et qu'il préfère une approche pluriannuelle.

Il ajoute que tout ce qui est amorcé est fait mais que le temps de réalisation fluctue suivant certains paramètres.

A propos de la DSU, il ajoute qu'il a toujours reconnu l'impact important de celle-ci sur le fonctionnement de la Ville, qu'on n'est pas dans ce dispositif par hasard et qu'elle sert à établir un équilibre.

Il explique également qu'il formule, tous les ans, une demande d'effet des changements opérés (passage en LED...) sur les consommations d'énergies mais que les moindres consommations des nouveaux équipements sont rattrapées par l'augmentation des abonnements et du prix de l'électricité.

M. le Maire rappelle à M. GARCIA que la salle Allende a été inaugurée, il y a 3 ans et qu'elle fait ses preuves tout comme les studios d'enregistrement.

Il ajoute que sur la question de la péréquation, il a toujours plaidé pour davantage de péréquation de la part de l'Etat mais aussi de la MEL.

Il prend comme exemple Villeneuve d'Ascq qui bénéficie de 6 fois plus de compensation par habitant que la Ville de Mons en Barœul.

M. le Maire sort de la salle.

Cette délibération est adoptée avec 25 voix pour (M. le Maire ne prend pas part au vote ; il quitte la salle) ; un conseiller municipal d'opposition a voté pour : M. TONDEUX ; 2 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. GARCIA et Mme LAVALLEZ.

**1/2 – Comptes Administratifs 2018 – Budget principal (Ville) et budget annexe (patrimoine locatif)**

Cette délibération est adoptée avec 25 voix pour (M. le Maire ne prend pas part au vote ; il quitte la salle) ; un conseiller municipal d'opposition a voté pour : M. TONDEUX ; 2 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. GARCIA et Mme LAVALLEZ.

**1/3 – Affectation des résultats 2018 – Budget principal et budget annexe**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**1/4 – Budget Primitif 2019 – Budget principal (Ville) et budget annexe (patrimoine locatif)**

M. BOSSUT présente le BP 2019 sous forme de PowerPoint.

## **BUDGET PRIMITIF**

### **2019**



## BUDGET PRIMITIF 2019 Fonctionnement

### Bilan prévisionnel opérations courantes 2019

	DEPENSES	RECETTES
Charges et recettes ventilées	21 789 699,00	5 033 918,00
FCTVA		25 000,00
Dotations (hors DPV et FCTVA)		9 602 656,00
Impôts et taxes		9 876 348,00
<b>Sous total opérations courantes</b>	<b>21 789 699,00</b>	<b>24 537 922,00</b>
<b>Solde intermédiaire - Epargne de gestion 2019</b>		<b>2 748 223,00</b>

Soit **+ 248 K€** par rapport aux perspectives du ROB



## BUDGET PRIMITIF 2019 Fonctionnement

### Événements notoires de différenciation 2018/2019

→ Arrêt des NAP en année pleine

COUTS LIES AUX NAP	
<b>Dépenses</b>	526 900 €
<b>Dont dépenses maintenues après l'arrêt des NAP</b>	120 500 €
<b>Recettes</b>	299 000 €
<b>Impact de l'arrêt des NAP</b>	<b>-107 400 €</b>



## BUDGET PRIMITIF 2019 Fonctionnement

→ Attribution d'une « dotation culture » aux écoles

#### 46 sorties organisées / 9 écoles

(Lamartine, Hélène Boucher, Petit Prince, La Paix, Guynemer, Sévigné, Provinces, Ronsard et Montaigne)

#### Exemples :

- musée d'histoire naturelle, musée d'art moderne, musée du terroir, musée Matisse, Palais des Beaux Arts, centre historique minier de Lewarde,
- expositions Lille 3000,
- orchestre national,
- Grand Bleu,
- Ferme Delefortrie, près du Hem,
- Hospice Comtesse...



## BUDGET PRIMITIF 2019 Dépenses de fonctionnement

→ Continuité par rapport au BP 2018

### Evolution des dépenses par chapitre fonctionnel

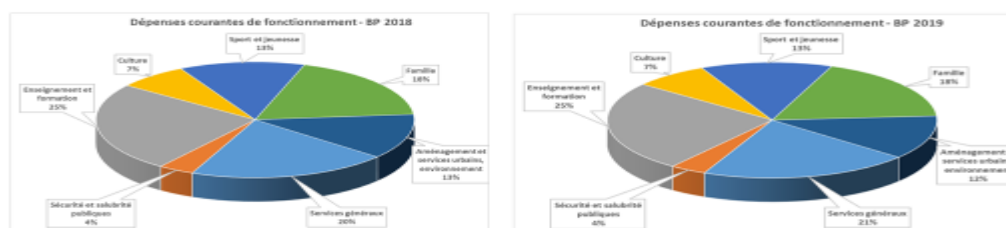
Chapitre fonctionnel	Intitulé	BP 2018 €	BP 2019 €	Evol. BP19 /BP18 %
920	SERVICES GENERAUX	4 418 553	4 492 033	1,66%
921	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	787 889	775 312	-1,60%
922	ENSEIGNEMENT - FORMATION	5 434 605	5 519 818	1,57%
923	CULTURE	1 559 726	1 603 137	2,78%
924	SPORT ET JEUNESSE	2 774 311	2 813 294	1,41%
926	FAMILLE	4 016 332	3 913 959	-2,55%
928	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS	2 738 572	2 672 146	-2,43%
<b>SOUS-TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 920 à 928</b>		<b>21 729 988</b>	<b>21 789 699</b>	<b>0,27%</b>

Mons  
en Barrois

## BUDGET PRIMITIF 2019 Dépenses de fonctionnement

→ Continuité par rapport au BP 2018

### Ventilation des dépenses par chapitre fonctionnel



Mons  
en Barrois

## BUDGET PRIMITIF 2019 Fonctionnement

### Bilan prévisionnel 2019

	DEPENSES	RECETTES
Charges et recettes ventilées	21 789 699,00	5 033 918,00
FCTVA		25 000,00
Dotations (hors DPV et FCTVA)		9 602 656,00
Impôts et taxes		9 876 348,00
<b>Sous total opérations courantes</b>	<b>21 789 699,00</b>	<b>24 537 922,00</b>
Charges financières	7 000,00	
<b>Sous total opérations financières</b>	<b>7 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Solde intermédiaire - Epargne de gestion 2019</b>		<b>2 741 223,00</b>
Dotation Politique de la Ville		2 096 357,00
Intérêts des placements		8 935,00
Action "mon commerce en test"	12 600,00	
Lille 3000	20 200,00	
<b>Sous total opérations exceptionnelles</b>	<b>32 800,00</b>	<b>2 105 292,00</b>
<b>Total épargne nette disponible 2019</b>		<b>4 813 715,00</b>

Mons  
en Barrois



## BUDGET PRIMITIF 2019 Investissement

**Redémarrage PRU : 2,39 M€**

Crèche « Europe »



COÛT OPERATION	
Dépenses (HT)	2 147 000 €
Recettes	1 128 300 €



Mons  
en Barrois

## BUDGET PRIMITIF 2019 Investissement

**Travaux de maintenance : 1,54 M€**

Dont travaux Ad'Ap (312 K€) :

- Salle Marie Curie
- Eglise St Pierre
- Ecoles Anne Franck, Hélène Boucher, La Fontaine, St Honoré
- Salle de sport Concorde, halle de foot Montaigne
- Accueil de jour « les Charmilles »

Mons  
en Barrois

## BUDGET PRIMITIF 2019 Investissement

	DEPENSES	RECETTES
<b>Investissements</b>	<b>13 991 666,30</b>	<b>1 752 184,00</b>
<i>Dont programme de rénovation urbaine</i>	2 387 681,00	828 651,00
<i>Dont programme d'équipement</i>	8 442 999,00	795 603,00
<i>Dont programme de maintenance</i>	1 538 955,00	127 930,00
<i>Dont acquisitions foncières</i>	827 000,00	
<i>Dont restes à réaliser 2018</i>	795 031,30	
<b>Recettes non affectées (FCTVA, TLE, TA...)</b>		<b>1 124 000,00</b>
<b>Total des opérations d'investissement</b>	<b>13 991 666,30</b>	<b>2 876 184,00</b>
<b>Besoin (-) de financement intermédiaire 2019</b>		<b>-11 115 482,30</b>
<b>Emprunt (pour acquisitions foncières)</b>	<b>41 350,00</b>	<b>827 000,00</b>
<b>Besoin (-) de financement 2019 après emprunt</b>		<b>-10 329 832,30</b>

Mons  
en Barrois



## BUDGET PRIMITIF 2019

### Bilan global

#### Résultats anticipés 2019

(avec intégration des résultats et reports 2018)

	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles de fonctionnement 2019	21 829 499,00 €	26 643 214,00 €
Capacité (+) de financement 2019		4 813 715,00 €
Opérations réelles d'investissement 2019	14 033 016,30 €	3 703 184,00 €
Besoin (-) de financement 2019		-10 329 832,30 €
<b>Besoin (-) de financement 2019</b>		<b>-5 516 117,30 €</b>
Excédent cumulé 2018		8 573 824,84
<b>Suréquilibre section de fonctionnement BP 2019</b>		<b>3 057 707,54 €</b>

*Mons*  
en Barœul

M. GARCIA regrette la présentation pour les dépenses de fonctionnement entre le BP2019 et le BP2018 et pour les recettes de fonctionnement entre le BP 2019 et le CA 2018.

Il juge plus intéressant de comparer les dépenses de fonctionnement du BP 2019 par rapport au CA 2018 et constate, dans ce cas, une augmentation de 3,6 %.

Il ajoute qu'on risque aussi de vivre encore des années de dépeuplement à Mons en Barœul avec les effets de quelques destructions en 2019.

Il précise qu'il est pour la destruction d'immeubles mais, qu'en revanche, il ne faut pas rogner sur les espaces verts pour gérer la question du remplacement des habitations.

Il estime qu'on peut construire dans l'ancien Mons jusqu'à 3 ou 4 étages et jusqu'à 5 ou 6 étages dans le « Nouveau Mons ».

Il trouve dommage qu'on ne remplace pas le nombre de logements démolis par un nombre de logements équivalant voire supérieur et fait part de son inquiétude quant à la poursuite de la diminution de la population monsoise.

Au sujet des investissements, il estime qu'il faudra honorer les 14 millions d'euros. Il regrette le déséquilibre entre le « Nouveau Mons » d'une part, et le « Haut de Mons » ainsi que le « Bas de Mons » d'autre part.

Il estime qu'entre les 2 programmes de rénovation urbaine, on aurait pu en profiter pour travailler sur le « Bas de Mons » et le « Haut de Mons ». Il précise qu'en dehors de la maintenance et des acquisitions immobilières, sur les 10 millions d'euros, 1,6 million sont dépensés pour le « Haut de Mons » et le « Bas de Mons » pour la moitié de la population.

Il considère qu'il aurait été possible de faire des opérations d'aménagement urbain, de travailler sur les linéaires commerçants, sur l'enfouissement des réseaux électriques, sur le pavage de rues...

Il juge regrettable de rater l'occasion d'embellir le cadre de vie de tous les Monsois.

Il ajoute qu'il est normal de rappeler les opérations de la salle Allende et du Lien qui ont encore coûté de l'argent en 2018.

Il indique qu'il n'a pas de remarques au sujet de l'emprunt, qu'il n'est pas contre par principe notamment pour financer des acquisitions foncières.

Il souhaite en savoir plus sur la construction d'un futur Dojo. Il considère qu'il n'est pas sûr qu'il soit utile puisqu'il en existe à Villeneuve d'Ascq ou à Croix et que la commune ne manque pas d'équipements sportifs.

Il ajoute qu'il adore les arts martiaux mais qu'il ne faut pas forcément avoir tous les sports à Mons en Barœul et que l'on peut imaginer d'autres investissements comme leur proposition de 2014 de créer une base de loisirs sur les plaines du Fort.

M. BOSSUT lui répond que la comparaison entre CA 2018 et BP 2019 a été faite lors de la commission des finances mais qu'il y a quand même une légitimité à comparer les limites d'engagements d'une année sur l'autre.

A propos du désintérêt en faveur des autres quartiers, il cite les travaux rue Jean Jaurès, le restaurant scolaire Jean Zay ou encore les acquisitions foncières rue de Gaulle.

M. le Maire répond au sujet de l'évolution de la population qu'il a déjà exprimé cette préoccupation et demande à M. GARCIA de faire un effort en termes de technique de recensement. Il précise que la dernière population parue est celle de 2016 et que le recensement se fait par échantillon de 20 % des adresses, tous les ans. Il ajoute qu'au bout de 5 ans le recensement est global.

Il rappelle que M. GARCIA avait prévu dans son programme de détruire 800 logements et lui demande de l'assumer. Il l'invite à être cohérent. Il lui précise que la loi LAMY interdit de reconstruire dans le « Nouveau Mons ».

A propos du Dojo, il ajoute qu'il ne s'agit pas d'inventer de nouveaux sports puisque le judo est pratiqué au sous-sol Rabelais avec un travail de pédagogie, d'encadrement exemplaire à destination des enfants du « Nouveau Mons » et des autres quartiers.

Il ajoute que le sous-sol Rabelais héberge aussi le club de boxe qui dispose de peu de places entre les 2 rings et que si on arrive à construire ce dojo à côté de la barre BARRY, le sous-sol Rabelais sera libéré au profit du club de boxe.

Il reproche enfin à M. GARCIA de jouer en permanence sur la fracture urbaine en opposant les quartiers.

Il considère qu'il s'agit d'une énorme différence avec lui qui a envie de recoudre et d'en faire une ville comme les autres. Il ajoute qu'il faut cesser de compter combien on a mis d'argent dans telle ou telle rue et qu'il est le Maire de l'ensemble de la commune.

Il reproche à M. GARCIA son approche hyper-individualiste et lui demande, dans ce cas, de jouer honnêtement et de citer les acquisitions foncières de la rue de Gaulle, les mises en technique discrètes des rues Jaurès et Pasteur, le restaurant Jean Zay, le stade Michel Bernard et la vidéoprotection.

Il lui reproche également de nier la raison d'être de la Politique de la Ville et de la discrimination positive et ajoute qu'il n'ira jamais dans cette direction.

Mme DA CONCEIÇÃO annonce que le groupe PS votera le budget.

Elle ajoute qu'elle conçoit la difficulté de la conduite de l'exercice budgétaire avec la même équation à résoudre : volonté de maintenir la fiscalité, quelques variations de dotations, des besoins nouveaux qui émergent, de nouveaux projets, une exigence de qualité de service public toujours accrue.

Elle souligne que pourtant le budget réalise le tour de force de satisfaire les besoins des concitoyens, d'offrir des services publics de qualité, de transformer la Ville et de préserver le pouvoir d'achat des habitants.

Elle précise que les dépenses de fonctionnement permettent de dégager une capacité d'autofinancement de 4,8 millions d'euros permettant des marges de manœuvre pour investir.

Elle souligne qu'avec 14 millions d'euros d'investissements, la majorité municipale exprime avec détermination sa volonté de poursuivre l'embellissement de la Ville, d'entretenir son patrimoine et de créer de nouveaux équipements.

Elle ajoute qu'elle y voit de la cohérence, de la persévérance et le pragmatisme d'une équipe qui sait où elle va et qui prépare l'avenir des Monsois.

Elle conclut que ce budget exprime de la cohérence dans la mise en œuvre du projet pour lequel les Monsois leur ont fait confiance ainsi qu'une vision et une ambition pour la Ville et que pour cette raison le groupe PS votera pour ce budget.

M. le Maire remercie Mme CONCEIÇÃO et annonce 3 chiffres en matière d'investissements :

- lors du 1<sup>er</sup> mandat (2001-2008) : 4,5 millions/an,
- lors du 2<sup>ème</sup> mandat (2008-2014) : 7,4 millions/an,
- lors du 3<sup>ème</sup> mandat (2014-2020) : 8 millions/an.

Il note l'impact de l'ANRU avec un effet levier considérable et précise qu'en 2019 le montant des investissements représente 50 % de plus que la dernière année record en investissements.

Il ajoute qu'à Mons en Barœul, 40 % du budget global de la Ville est consacré aux investissements contre 20 % pour la Ville de Villeneuve d'Ascq par exemple.

Il explique également que l'accent est mis sur l'école (Montaigne, des cours aux Jardins d'école, classes numériques), sur le sport (Michel Bernard, Skate Park, amorce Felix Peltier) et sur le cadre de vie et la sécurité (Vauban, vidéosurveillance et résidence Van der Meersch).

En matière de fonctionnement, il indique qu'il n'y a aucun renoncement mais une adaptation au contexte : arrêt des NAP, scrutin, prime d'assurance qui ne tient plus compte de l'incendie de la salle des Provinces, hausse du tarif de l'électricité...

Il ajoute qu'il n'y a aucun renoncement non plus sur l'attribution des subventions aux associations et que les priorités politiques sont également ciblées en fonctionnement sur l'école : création d'un poste et demi d'ATSEM en REP par exemple.

Il évoque également la dotation culture et l'évolution du coût du marché de restauration scolaire.

Il indique qu'une autre priorité est donnée aux questions de développement économique avec les interventions d'Hélène JAROSZ.

Il souligne que la Ville est à la croisée des chemins entre deux PRU et que le NPRU va durer une dizaine d'années avec une forte sollicitation des dépenses communales.

Il ajoute que la Ville aborde cette période sans dette avec certainement 5 millions d'euros disponibles et sans avoir touché à la fiscalité depuis longtemps tout en pratiquant les taux les plus faibles de la MEL.

Il précise que par rapport à l'ANRU 1, il faudra redoubler d'efforts pour contenir les dépenses de fonctionnement afin d'aborder cette nouvelle phase de rénovation urbaine dans le but de sortir la Ville de la Politique de la Ville.

Il conclut qu'on doit grandement cette situation favorable à M. BOSSUT qui travaille depuis des années malgré des injonctions contradictoires avec beaucoup de pédagogie, une vision, une intelligence responsable et une capacité d'entraînement.

Cette délibération est adoptée avec 26 voix pour ; un conseiller municipal d'opposition a voté pour : M. TONDEUX ; un conseiller municipal s'étant abstenu : M. DECLERCQ ; 2 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA et Mme LAVALLEZ.

## **1/5 – Taux de la fiscalité directe locale 2019**

M. GARCIA explique qu'il a de vraies différences avec M. le Maire dans la manière d'adresser la parole et lui reproche son mépris très « macronien ».

Il reproche à M. le Maire de découper les quartiers en disant que le « Haut de Mons » c'est l'ISF alors qu'il y a aussi des habitants aux revenus moyens et modestes.

Il assume et revendique les 800 démolitions et indique qu'au final, après l'ANRU 2, on ne sera pas loin des 800 démolitions.

Il ajoute qu'il y a des possibilités de reconstruire dans le « Nouveau Mons » des logements privés et en accession à la propriété en utilisant différemment l'espace avec des parkings en sous-sol.

Il reproche à M. le Maire de ne pas accepter la contradiction peut-être parce qu'il n'a pas été dans un parti politique où on apprend à discuter et à être en désaccord y compris dans une équipe municipale.

Il précise enfin qu'il avait demandé à réserver la salle Allende pour faire venir Henri GUAINO qui souhaitait faire une conférence mais que la première date disponible était en avril 2020.

M. le Maire lui répond qu'il a un désaccord fondamental avec lui et lui rappelle que la géographie prioritaire est basée sur les revenus. Il ajoute que s'il y a une sectorisation c'est parce que les revenus des faibles dans le « Nouveau Mons » sont très inférieurs et que l'on met par conséquent des moyens publics plus importants.

Mme DUBRULLE se dit surprise de la méconnaissance de M. GARCIA de ce qui a été fait dans la Ville. Elle lui répond que des solutions intermédiaires aux parkings souterrains ont été trouvées en essayant d'équilibrer et de tenir compte des habitants qui n'ont pas de voiture et de la présence du métro.

Elle l'invite également à aller voir les réalisations et souligne que pour porter un projet de renouvellement urbain il faut convaincre beaucoup de partenaires et gérer les contradictions.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **1/6 – Amortissement des immobilisations – Budget principal (Ville) et budget annexe (patrimoine locatif)**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **2/1 – Modalités de versement des soldes de subventions aux associations investies dans le cadre de la Politique de la Ville**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **3/1 – Redynamisation commerciale rue de Gaulle – Convention de partenariat avec BGE Hauts-de-France pour une action « Mon Commerç'en Test »**

M. JONQUEL explique que le dispositif « Mon Commerce en Test » mis en œuvre par la BGE a été testé et a bien fonctionné dans le cadre du Contrat de Ville sur la résidence de l'Europe pour une cellule rénovée.

Il ajoute que le barbier qui a été accompagné par la BGE pour développer son activité a reçu une récompense dans le cadre de l'opération « le talent des cités » et qu'il est arrivé 6<sup>ème</sup> au championnat du monde des barbiers.

Il rappelle que le 1<sup>er</sup> mars, le conseil municipal a voté l'acquisition de l'immeuble de l'ancienne agence CIC mais que la Ville n'a pas vocation à en rester propriétaire longtemps.

Il ajoute que la Ville a recruté un agent en charge de la politique économique et commerciale et que le travail d'Hélène JAROSZ porte ses fruits.

Il indique que pour la location, on fait appel à la BGE qui est capable de faire et qu'on a une preuve par l'exemple.

Il explique qu'il s'agit de passer une convention avec la BGE qui fera appel à son réseau, qui passe des annonces, participe à des forums de jeunes créateurs et accompagne les prospects dans la définition de leur projet, consolide leur modèle économique, les forme sur les enjeux du numérique, fait l'interface entre le locataire et le propriétaire et rédige les baux de location dans une perspective de cession à moyen terme.

Il précise enfin que le montant de la participation de la ville est de 12 560 €.

M. TONDEUX précise qu'il y a un élément nouveau avec l'embauche d'une personne dont c'est la mission et juge qu'il y a « doublon ». Il ne comprend pas pourquoi on fait appel à un autre organisme et estime que le recours à la BGE n'est pas nécessaire.

M. JONCQUEL lui répond que la personne recrutée est chargée d'identifier les prospects et qu'elle est chargée de faciliter et de mettre en relation mais pas d'accompagner le porteur dans son projet qui est le rôle de la BGE.

Il précise que son poste couvre deux champs : le développement économique et le commerce d'une part, et le dispositif du « territoire zéro chômeur » d'autre part, et que sur des enjeux individuels, on fait appel à des prestataires dont c'est le métier.

Cette délibération est adoptée avec 26 voix pour ; un conseiller municipal d'opposition a voté pour : M. DECLERCQ ; 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

### **8/1 – Attribution des subventions annuelles aux associations culturelles, éducatives et caritatives 2019**

M. BLOUME souligne qu'à Mons en Barœul, les subventions ne sont pas une variable d'ajustement et qu'elles ne baissent pas. Il ajoute que leur montant équivaut à celui des travaux prévus au Centre Social.

Il fait ensuite le bilan de la vie associative à Mons en Barœul en citant notamment le mini festival Concorde qui a réuni 300 personnes et 11 associations et la Fête du Jeu qui a réuni 600 personnes sur une après-midi.

Il ajoute qu'il se passe beaucoup de choses à la Maison des Associations comme les P'tit Déj. Associatifs et annonce le forum des associations prévu au Fort le 12 octobre.

Il indique que des formations sont organisées (premiers secours, communication, réseaux sociaux) et que 134 rendez-vous individuels d'accompagnement ont eu lieu à la Maison des Associations.

Il annonce la création de 3 nouvelles associations (les voisins de Jean Jaurès, Monkey Blues et les « fait main créatives ») et ajoute que 340 mises à disposition de salles ont été faites en 2018 à la Maison des Associations pour 40 associations.

Il précise également que 3 553 mises à disposition de salles municipales ont eu lieu en 2018 et conclut qu'il est un Adjoint heureux parce que le monde associatif vit et que c'est un corps vivant.

M. le Maire remercie M. BLOUME et dit participer à son bonheur.

Les Présidents et trésoriers d'associations sortent de la salle.

Cette délibération est adoptée avec 27 voix pour (Mme DUPONT, M. POURCEL et M. GÉRY n'ont pas pris part au vote ; ils quittent la salle).

### **8/2 – Attribution des subventions annuelles aux associations sportives 2019**

Mme ANSART souligne que c'est un réel plaisir de travailler avec les associations sportives. Elle précise que le tissu associatif est varié avec une diversité de la pratique sportive rassemblant quelque 5 000 adhérents.

Elle ajoute que l'année sportive a été riche avec notamment le gala de boxe et indique que 4 jeunes Monsois ont été champions des Hauts de France, que des filles pratiquent la boxe et que le club comporte 80 licenciés et des entraîneurs diplômés.

Elle cite également le karaté et son entraîneur charismatique, le judo et le taïkwendo qui rassemblent 400 licenciés ainsi que le club de badmington ou la pétanque qui obtiennent également des résultats.

Elle souligne enfin les performances du club d'escalade avec ses champions départementaux, régionaux voire nationaux.

Elle annonce par ailleurs la date de l'inauguration du skate-park.

Mme DA CONCEICAO sort de la salle.

Cette délibération est adoptée avec 29 voix pour (Mme DA CONCEIÇÃO ne prend pas part au vote ; elle quitte la salle).

### **8/3 – Conventonnement L.E.A. avec la CAF**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **8/4 – Actualisation des tarifs municipaux de l'accueil périscolaire et des accueils collectifs de mineurs**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **9/1 – Attribution des subventions annuelles dans le cadre de projets culturels**

M. LEDÉ indique que ces attributions concernent en particulier les projets suivants :

- spectacles pour enfants organisés avec Heure Exquise avec réorientation vers des spectacles à Allende plutôt que dans la salle de projection du Fort. Le but étant une plus grande efficacité et une plus grande visibilité (exemple de la projection récente de « l'écureuil coiffeur » avec 3 séances pour les élèves de classes maternelles).

Il rappelle que la participation au projet DEMOS sera reconduit en septembre pour un cycle de 3 ans.

Il ajoute également :

- l'organisation d'un gala de danse avec l'association Améthyste,
- l'opération « tour de chauffe » dans le cadre des fabriques culturelles,
- l'organisation de 3 concerts par an, le dimanche matin.

Il invite l'assemblée à valider ces attributions.

M. GARCIA se réjouit des évènements de musique classique qui se sont déroulés à la salle Allende et évoque le festival « Chambre à part » qui se déroule à Lille.



M. LEDÉ lui précise que la programmation de la salle Allende est saturée et qu'il est nécessaire de la réserver plus d'un an à l'avance pour en disposer.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **11/1 – Adoption et signature de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) 2019-2021**

M. le Maire rappelle que la Ville de Mons en Barœul était une des premières en 2015 à élaborer une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance d'une durée de 3 ans.

Il ajoute qu'il s'agit aujourd'hui de procéder à une évaluation et à une actualisation de celle-ci.

Mme CHABANE explique la façon dont cette stratégie a été réactualisée et note qu'il s'agit d'une politique de prévention de la délinquance pour une amélioration durable de la sécurité publique.

Elle souligne le rôle central des Maires pour la politique de prévention à l'échelle de la commune et met l'accent sur le partenariat.

Elle rappelle que, dès 2003, a été institué un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Elle précise qu'en novembre 2018, le contenu a été validé lors d'un CLS et que cette stratégie s'articule autour d'un programme d'actions, d'une méthodologie et d'outils d'évaluation.

A propos de la gouvernance, elle cite le conseil plénier, le conseil restreint et le rôle du coordonnateur, chef d'orchestre essentiel.

Elle présente également l'observatoire local et le rôle des bailleurs sociaux et des médiateurs ainsi que les instances plus opérationnelles que sont les cellules de veille ou les groupes de suivi nominatif.

Elle ajoute qu'une charte déontologique a été signée par l'ensemble des acteurs.

M. le Maire la remercie pour cette présentation.

M. TONDEUX annonce qu'il votera pour, mais il regrette de ne pas avoir entendu le mot « incivilités ». Il ajoute qu'il ne ressent pas d'insécurité mais que ce qui le gêne, ce sont les incivilités comme par exemple l'utilisation des places de stationnement réservées aux personnes handicapées avenue Schuman qui sont utilisées comme « dépose-minute » pour aller chercher son pain ou la rue de Normandie qui sert de piste d'essais pour engins motorisés.

Mme CHABANE reconnaît qu'il y a des incivilités mais que la Police Municipale, le service Jeunesse et l'ensemble des acteurs de la Ville travaillent pour trouver des solutions.

Elle ajoute qu'elle les regrette et qu'il s'agit d'un problème d'éducation mais qu'elle y croit notamment avec les enfants et souligne le fait que l'espace public doit être préservé pour tous.

M. GARCIA annonce qu'il s'abstiendra. Il reconnaît l'effort louable pour élaborer ce document et juge intéressant que le Maire soit au centre du dispositif même si certains Maires considèrent que c'est le rôle de la Police Nationale.

Il estime que c'est un sujet très difficile avec des problèmes de société et des évolutions qui ont entraîné des pertes de valeurs et des relâchements comme par exemple sur le respect des places handicapées.

Il souligne un point positif avec la baisse de la criminalité organisée mais regrette que le nombre de cambriolages reste stable et que le taux d'élucidation soit en baisse de 2016 à 2018.

Il regrette également le manque d'objectifs chiffrés notamment en ce qui concerne le suivi nominatif, les rappels à la loi, les transactions ou les travaux d'intérêt général.

Il ajoute être convaincu pour faire baisser la délinquance de l'importance de rôles modèles pouvant inspirer d'autres personnes et les sortir d'une spirale de délinquance.

Enfin, il aborde le thème de la citoyenneté et la notion de fierté d'être français et de communauté de destin qui dépasse la citoyenneté.

Mme CHABANE répond que la stratégie travaillée est un équilibre entre la sécurité et la prévention.

Elle précise que 988 procès-verbaux liés au stationnement ont été dressés en 2018 par la Police Municipale.

A propos du manque d'objectifs chiffrés, elle répond qu'il y a des indicateurs et que la stratégie est un document vivant sans cesse en changement.

Elle indique également que les suivis nominatifs sont faits par des professionnels et qu'elle n'en a pas connaissance.

Elle ajoute que les rappels à la loi, les transactions et les TIG sont des outils utilisés au cas par cas sans objectifs chiffrés.

Enfin, concernant la citoyenneté, elle souligne qu'il s'agit d'une notion transversale qui ne peut faire l'objet d'une fiche action qui expliquerait que les citoyens d'origine étrangère du quartier du « Nouveau Mons » doivent s'intégrer dans la Nation.

M. GARCIA lui répond qu'elle a mal compris ses propos et qu'il n'a pas parlé d'intégration. Il explique que cette notion de Nation est perdue et dégradée mais que ce n'est pas lié à l'origine des gens.

Mme CHABANE souligne qu'il faut retisser ce lien républicain qui a tendance à s'effiloche et promouvoir une citoyenneté positive dans la commune.

M. le Maire indique que cette stratégie est équilibrée, à vocation opérationnelle et complète.

Il répond à M. GARCIA qu'il a apprécié le début de son propos et ajoute qu'il ne se sent pas en insécurité à Mons mais que, néanmoins, quand on discute avec des personnes victimes de cambriolages, l'insécurité se ressent très fort.

A propos des incivilités, il explique que la réaction municipale est efficace pour effacer aussi vite que possible les tags par exemple. Il s'insurge, par ailleurs, contre l'affichage sauvage de tout type, y compris politique, et rappelle qu'il y a des panneaux d'affichage libre.

Il précise que des centaines de procès-verbaux ont été dressés devant le « Bon Pain » pour stationnement sur les places handicapées et les pistes cyclables mais que ça n'arrête pas les flux.

Il fait part de sa méfiance au sujet des statistiques compte tenu des variations dans l'élaboration de celles de la Police Nationale et considère que la stabilité des données n'est pas assurée.

Il rappelle la loi de 2007 avec le rôle central du Maire en matière d'animation mais souligne que c'est l'Etat qui joue le rôle premier et que pour cette raison il tient à ce que la Police Municipale ne soit pas armée d'armes létales pour éviter les confusions.

Il ajoute qu'il anime avec Mme CHABANE la chaîne des intervenants et qu'il assume totalement la responsabilité qui est la sienne sur les services municipaux.

Il souligne que la Police Municipale est bien fournie en effectifs et en équipements.

Il note que des objectifs quantitatifs sont fixés quand on en a besoin et que le projet de service de la Police Municipale a été réactualisé.

Il explique que la Ville de Mons en Barœul a été très acteur dans la lutte contre les rodéos de quads et de motos, relayée par la Députée, qui a abouti à un durcissement de la législation en termes de répression et de dispositifs judiciaires et regrette que le Député actuel n'ait pas voté cette loi.

Il remercie Mme CHABANE pour sa présentation.

Cette délibération est adoptée avec 28 voix pour ; 2 conseillers municipaux d'opposition ont voté pour : M. DECLERCQ et M. TONDEUX ; 2 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. GARCIA et Mme LAVALLEZ.

**13/1 – Présentation des décisions prises en matière de classement des spectacles organisés salle Allende de janvier à avril 2019**

Pas de vote.

**13/2 - Présentation des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics**

Pas de vote.